

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1251**26 novembre 2003****SOMMAIRE**

A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Luxembourg ...	60012	Gestfood S.A., Esch-sur-Alzette	60015
A.I. Asesoria de Inversiones S.A., Luxembourg ...	60012	Gladus Vehemens S.A., Luxembourg	60022
Arcelor FCS Commercial S.A., Luxembourg	60019	Gladus Vehemens S.A., Luxembourg	60022
Audit Royal S.A., Luxembourg	60032	Globe Total Investments Holdings S.A., Luxem- bourg	60019
Audit Royal S.A., Luxembourg	60034	Globe Total Investments Holdings S.A., Luxem- bourg	60019
Aztek International S.A., Bereldange	60045	Golfstar S.A., Luxembourg	60018
B.A.H.A. S.A., Mersch	60025	Haro S.A., Luxembourg	60013
B.A.H.A. S.A., Mersch	60025	Health Management S.A., Luxembourg	60027
B.A.H.A. S.A., Mersch	60025	I.G.S. Luxembourg S.A., Luxembourg	60034
Becromal Trading S.A., Luxembourg	60016	International Chemistry Association S.A., Luxem- bourg	60014
Biothys S.A., Luxembourg	60016	International Chemistry Association S.A., Luxem- bourg	60014
Brevik Capital S.A., Luxembourg	60015	IPEF III Holdings No 9 S.A., Luxembourg	60020
Brevik Capital S.A., Luxembourg	60015	IPEF III Holdings No 9 S.A., Luxembourg	60020
C&P International Holding S.A., Luxembourg ...	60023	i2i Holding S.A., Luxembourg	60003
C&P International Holding S.A., Luxembourg ...	60023	K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg	60002
C&P International Holding S.A., Luxembourg ...	60023	K.I.Z. Luxembourg S.A., Luxembourg	60002
C.A.T. Holding S.A., Luxembourg	60021	Kodak S.A., Luxembourg	60028
Cantor Management International S.A., Luxem- bourg	60027	Kodak S.A., Luxembourg	60028
Carrifin S.A.H., Luxembourg	60044	Kodak S.A., Luxembourg	60028
Darbid, S.à r.l., Luxembourg	60013	L.V. Holding S.A., Luxembourg	60021
Darbid, S.à r.l., Luxembourg	60014	Lapi Investments S.A., Luxembourg	60010
Deltafin S.A., Luxembourg	60038	Lord Consulting S.A., Luxembourg	60027
Deltafin S.A., Luxembourg	60039	Lovanium S.A., Luxembourg	60016
Demeures Contemporaines, S.à r.l., Luxembourg.	60043	Mainsys Luxembourg S.A., Luxembourg	60020
Doublon Holdings, S.à r.l., Luxembourg	60010	Marine International Opérations S.A., Luxbg ...	60009
Doublon Holdings, S.à r.l., Luxembourg	60012	Marine International Opérations S.A., Luxem- bourg	60009
Ecocycle Technology, GmbH, Luxembourg	60017	Media Coat S.A., Luxembourg	60018
Ecocycle Technology, GmbH, Luxembourg	60017	Media Coat S.A., Luxembourg	60018
Ersa, S.à r.l., Luxembourg	60017	Media Coat S.A., Luxembourg	60018
F.I.B. S.A., Finanzierung und Internationale Bera- tung, Luxembourg	60027	Melusine Productions S.A., Luxembourg-Howald.	60022
Fermetures International S.A., Luxembourg	60027	Metraco Verwaltungsgesellschaft A.G., Luxem- bourg	60026
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	60030	Moleri S.A., Luxembourg	60016
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	60030	Net Business Holding S.A.	60020
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	60030	Novotec Holding S.A., Luxembourg	60034
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	60030		
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	60031		
Foster Development S.A., Luxembourg	60027		
Gestfood S.A., Esch-sur-Alzette	60015		

O.T.C. Investments S.A.H., Luxembourg	60026	St Marius, S.à r.l., Luxembourg	60021
Pace Verde Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	60039	St Nicolas, S.à r.l., Luxembourg	60023
Pinus Jardinage, S.à r.l., Bergem	60024	Trasolux S.A., Windhof-Capellen	60031
Pinus Jardinage, S.à r.l., Bergem	60024	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60028
Pinus Jardinage, S.à r.l., Bergem	60024	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60029
PMK International S.A., Luxembourg	60048	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60028
PMK International S.A., Luxembourg	60048	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60028
ProLogis Germany XVII, S.à r.l., Luxembourg	60031	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60028
ProLogis UK XXXI, S.à r.l., Luxembourg	60022	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60028
Red Lion, S.à r.l., Luxembourg	60010	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60029
Reservjagd Aktiengesellschaft, Luxembourg	60037	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60029
Saint Hubert Investments, S.à r.l., Luxembourg	60026	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60029
Serges Finance S.A., Luxembourg	60017	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60029
Sident S.A., Luxembourg	60013	Union Financière International S.A.H., Luxembourg	60029
Soparef S.A., Luxembourg	60035	Vrahos International S.A., Luxembourg	60045
St Edouard, S.à r.l., Luxembourg	60025		
St Luke, S.à r.l., Luxembourg	60024		

K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C n° 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C n° 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C n° 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 7 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 322 en date du 27 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(073268.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

K.I.Z. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 37.383.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration et administrateur-délégué

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

- Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né à L-Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1947, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour K.I.Z. LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073270.3/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

i2i HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 96.727.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of October.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Bo Peter Høegh Krøll, engineer, residing in Il Ilchester Place, Kensington, W9 8AA London (United Kingdom), duly represented by Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated September 25, 2003.
2. i2i (UK) LIMITED, with registered office in Il Ilchester Place, West Kensington, W 14 8AA London, duly represented by Mrs Alexia Uhl, juriste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated October 6, 2003.

The prenamed proxies after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of i2i HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 30,000,000.- (thirty million Euro) to be divided into 300,000 (three hundred thousand) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on October 13, 2008, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if all members are present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by the unanimous consent of the members present or represented.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of all three directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second friday of the month of june, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company

Subscription and Payment

The 10,000 shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in EUR
1. Mr Bo Peter Høegh Krøll, prenamed	9,999	999,900.-
2. i2i (UK) LIMITED, predesignated	1	100.-
Total	10,000	1,000,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 1,000,000.- (one million Euro) as it was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at twelve thousand eight hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

1. Mr Bo Peter Høegh Krøll, engineer, born on May 3, 1957 in Frederiksberg (Denmark) residing in Il Ilchester Place, Kensington, W9 8AA London (United Kingdom).

2. Mr Mark Jakob Thorsen, attorney-at-law, born on January 2, 1958 in Frederiksberg (Denmark), residing in Tjoerne Bakken 19, 2800 Kgs Lyngby (Denmark).

3. Mr Alain Rukavina, lawyer, born on July 2, 1956 in Dudelange, with professional address in Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Mr Mark Thorsen, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first financial year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1 Monsieur Bo Peter Høegh Krøll, ingénieur, demeurant à 11 Ilchester Place, Kensington, W9 8AA London (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 septembre 2003.

2. i2i (UK) LIMITED, ayant son siège social à 11 Ilchester Place, West Kensington, W 14 8AA Londres, ici représentée par Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 6 octobre 2003.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de i2i HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 30.000.000,- (trente millions d'euros) qui sera représenté par 300.000 (trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 octobre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en

nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous les membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 10.000 actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Bo Peter Høegh Krøll, prénommé	9.999	999.900,-
2. i2i (UK) LIMITED, prédésignée	1	100,-
Total	10.000	1.000.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ douze mille huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur Bo Peter Høegh Krøll, ingénieur, né le 3 mai 1957 à Frederiksberg (Danemark), demeurant à 11 Ilchester Place, Kensington, W9 8AA London (Royaume-Uni).

2. Monsieur Mark Jakob Thorsen, avocat, né le 2 janvier 1958 à Frederiksberg (Danemark), demeurant à Tjoerne Bakken 19, 2800 Kgs Lyngby (Danemark).

3. Monsieur Alain Rukavina, avocat, né le 2 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Monsieur Mark Thorsen, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hansen, A. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 octobre 2003, vol. 425, fol. 67, case 1. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(073895.3/242/385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

MARINE INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 76.762.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 10 janvier 2003

Résolution 1

Est acceptée la résignation de l'Administrateur-Délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., avec effet immédiat. Décharge lui est accordée.

Résolution 2

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2004.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour MARINE INTERNATIONAL OPERATIONS S.A.

NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073508.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MARINE INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.762.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2003:

- Sont acceptées les résignations des Administrateurs NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., et TYNDALL MANAGEMENT S.A. avec effet immédiat. Décharge leur est accordée.

- Est confirmé avec effet immédiat l'appointement de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'année 2004.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour MARINE INTERNATIONAL OPERATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073513.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

RED LION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 55.069.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073464.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LAPI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 65.238.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(073095.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.379.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depository of the present minutes.

There appeared:

MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A. and having its registered office at 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., here represented by Mrs Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 27th October 2003.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated today pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to increase the share capital of the Company from its current value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to one hundred seventy-five thousand five hundred euros (EUR 175,500) through the issue of six thousand five hundred twenty (6,520) new shares, divided into six thousand four hundred fifty (6,450) new Class A shares and seventy (70) new Class B shares, all having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Such new shares have been subscribed at a price of twenty five euros (EUR 25) each, as follows:

- MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., pre-named, has subscribed for six thousand four hundred fifty (6,450) new Class A shares.

- CATALYST DOUBLONS LLP, a limited liability partnership formed under the laws of England and Wales and having its registered office at 2nd Floor, 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, has subscribed for seventy (70) new Class B shares.

The reality of such subscriptions has been proved to the undersigned notary by subscription forms.

The subscribed shares have been fully paid up in cash so that the total amount of one hundred sixty three thousand euros (EUR 163,000) is at the disposal of the Company as has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole member resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

«**Art. 6.** The Company's share capital is divided into Class A shares and Class B shares. The share capital is set at one hundred seventy-five thousand five hundred euros (EUR 175,500), represented by six thousand nine hundred fifty (6,950) Class A shares and seventy (70) Class B shares, all with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.»

Third resolution

The sole member resolved to amend the seventh paragraph of Article 13 of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording: «The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers and if (ii) at least one Class A manager and one Class B manager is present or represented at such meeting.»

Fourth resolution

The sole member resolved to appoint Mr Fabrice de Clermont-Tonnerre, with professional address at Catalyst Capital, 10 Place Vendôme, F-75001 Paris, France, as Class B manager for an unlimited duration.

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 100 West Tenth Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mme Angélique Badot, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York en date du 27 octobre 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pas encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée en date d'aujourd'hui suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à cent soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 175.500) par l'émission de six mille cinq cent vingt (6.520) nouvelles parts sociales, divisées en six mille quatre cent cinquante (6.450) nouvelles parts sociales de Catégorie A et soixante-dix (70) nouvelles parts sociales de Catégorie B, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, comme suit:

- MERRILL LYNCH MORTGAGE CAPITAL, Inc., pré-qualifiée, a souscrit six mille quatre cent cinquante (6.450) nouvelles parts sociales de Catégorie A.

- CATALYST DOUBLONS LLP, une association en commandite simple, formée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle et ayant son siège social au 2^e étage, 5 Wigmore Street, Londres W1U 1PB, a souscrit soixante-dix (70) nouvelles parts sociales de Catégorie B.

La réalité de ses souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des déclarations de souscription.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant total de cent soixante-trois mille euros (EUR 163.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est divisé en parts sociales de Catégorie A et en part sociales de Catégorie B. Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille cinq cents euros (EUR 175.500), représenté par six mille neuf cent cinquante (6.950) parts sociales de Catégorie A et soixante-dix (70) parts sociales de Catégorie B, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le septième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si (ii) au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B est présent ou représenté à cette réunion.»

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de nommer M. Fabrice de Clermont-Tonnerre, avec adresse professionnelle à Catalyst Capital, 10 Place Vendôme, F-75001 Paris, France, comme gérant de Catégorie B pour une durée illimitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Badot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, vol. 141S, fol. 6, case 2. – Reçu 1.630 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(073758.3/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DOUBLON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.379.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1411 du 28 octobre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(073759.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

A.I. ASESORIA DE INVERSIONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 janvier 2003 que:

Le conseil d'administration décide de transférer l'adresse du siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073793.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

A.I. ASESORIA DE INVERSIONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.469.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 octobre 2003 que:

Le conseil d'administration prend note que Monsieur Patrick Schott a démissionné de son poste d'administrateur.

Le conseil d'administration décide de coopter Madame Kerstin Kramer, employée de banque, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

La prochaine assemblée générale des actionnaires est invitée à procéder à son élection définitive.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073796.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

HARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.176.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(073096.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SIDENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.684.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(073098.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

DARBID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 131, rue du Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 37.385.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Badi Arzani, programmeur/commerçant, demeurant à L-1870 Luxembourg, 131, rue du Kohlenberg, né le 13 juin 1944 à Teheran (Iran);

2) Monsieur Wafa Arzani, étudiant, demeurant à L-1870 Luxembourg, 131, rue du Kohlenberg, né le 29 octobre 1972 à Teheran/Iran;

3) Monsieur Payam Arzani, étudiant, demeurant à L-1870 Luxembourg, 131, rue du Kohlenberg, né le 29 juin 1979 à Ettelbruck.

Lesquels comparants, en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société DARBID, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1870 Luxembourg, 131, rue du Kohlenberg,

constituée par acte notarié en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3 du 4 janvier 1992,

et dont les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 21 mai 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 389 du 26 août 1993, et modifiés par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations de 1999, page 26605, et modifiés en dernier lieu par assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 25 juin 2001, dont un extrait au publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations de 2002, page 2588,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

Qu'aux termes de deux cessions de parts sous seing privé, lesquelles cessions de parts resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles,

Monsieur Badi Arzani, préqualifié, a cédé

- à Monsieur Payam Arzani, préqualifié, cent (100) parts sociales au prix de 1,- EUR, quittancé, et

- à Monsieur Wafa Arzani, préqualifié, cent (100) parts sociales au prix de 1,- EUR, quittancé.

Que les cessionnaires sont devenus propriétaires des parts cédées et sont subrogés dans tous les droits et obligations de l'ancien associé, attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Que Monsieur Badi Arzani, en sa qualité de gérant unique, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Les associés décident de modifier par conséquent, et suite à l'acceptation de l'euro comme monnaie depuis le 1^{er} janvier 2002, l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Badi Arzani, programmeur/commerçant, demeurant à Luxembourg.	260 parts sociales
2) Monsieur Wafa Arzani, étudiant, demeurant à Luxembourg	120 parts sociales
3) Monsieur Payam Arzani, étudiant, demeurant à Luxembourg	120 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces.»

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Arzani, W. Arzani, P. Arzani, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, vol. 140S, fol. 30, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

G. Lecuit.

(073848.3/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DARBID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 131, rue du Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 37.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

G. Lecuit.

(073849.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 28.839.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(073429.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 28.839.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(073433.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

60015

GESTFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.766.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour GESTFOOD S.A.

Signature

(073600.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

GESTFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.766.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société que:

- La démission de Monsieur Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant à 78, rue A. As-selbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- La société FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social au 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette, numéro RCS B 27.889 est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Celle-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour GESTFOOD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073592.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

BREVIK CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.477.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(073100.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

BREVIK CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.477.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 17 septembre 2003:

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fût élue comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes dé-missionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073112.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

60016

LOVANIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 45.651.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature

Un mandataire

(073101.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MOLERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.953.

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 octobre 2003, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M. Lars Wahlström, Hagtornsvägen, 24, SE-121 34 Enskededalen, Suède, né le 4 septembre 1958 à Vansbro, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, Luxembourg, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073113.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

BECROMAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 55.241.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 septembre 2003 que Monsieur Claude Brechbuhl, avocat, demeurant à CH-1244 Choulex, Genève (Suisse) a été nommé administrateur en remplacement de Madame Rosanna Foresti-Rosenthal, démissionnaire. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073213.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

BIOTHYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.950.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

(Agent domiciliaire)

(073595.5//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ECOCYCLE TECHNOLOGY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.933.

Suite à une cession de parts, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

ETECHNOLOGY MANAGEMENT S.A.H., ayant son siège à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers . . .	99 parts
Gernot Kos, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers	1 part
Total:	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073346.3/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ECOCYCLE TECHNOLOGY, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 95.933.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 4. November 2003

Gemäss einem einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, wird Herr Dr. Rheinhold Martin Köbler, wohnhaft in D-90768 Fürth, Peter-Hannweg Strasse 40, mit sofortiger Wirkung zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. November 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073345.3/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ERSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 50, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 35.707.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073827.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SERGES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 94.302.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue au siège social en date du 7 novembre 2003, que le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au 76, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

M^e C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073580.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MEDIA COAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 88.085.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073588.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MEDIA COAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 88.085.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mai 2003

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 13 mai 2003 que Madame Laurence Klopp, démissionne de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte, en remplacement de Madame Laurence Klopp, Monsieur Régis Claudel, demeurant à Mont-Saint-Martin en France.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour réquisition et publication

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073577.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MEDIA COAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 88.085.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 juin 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

- Résultats reportés: - 1.960,22 EUR (perte)

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

La cooptation de Monsieur Régis Claudel, au poste d'Administrateur, est ratifiée. Il achèvera le mandat de Madame Laurence Klopp.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

MEDIA COAT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073586.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

GOLFSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(073947.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.111.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073568.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2003

1. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
2. L'assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2001 faisant apparaître une perte de EUR 15.327,16.
3. L'assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
5. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori, Richard Gauthrot et Jean-Paul Charton.
Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003.
6. L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy.
7. L'assemblée décide de nommer Monsieur Laurent Paul, expert comptable, né le 16 décembre 1970 à Briey (54 - France) et établi professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes dont le mandat n'a pas été renouvelé.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003.
8. L'assemblée constate la perte de plus de la moitié du capital social de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la Société.

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073571.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ARCELOR FCS COMMERCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 2.050.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2003

ad1) L'Assemblée générale prend acte de la démission de Messieurs Robert Hudry et Alain Bouchard. L'Assemblée remercie Messieurs Robert Hudry et Alain Bouchard, administrateurs démissionnaires, pour les éminents services rendus à la société.

Le nombre des administrateurs est dorénavant fixé à 13 (treize).

Pour copie conforme

N. Ueberecken / A. Van Den Bossche

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073664.3/571/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IPEF III HOLDINGS NO 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073651.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

IPEF III HOLDINGS NO 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073653.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

NET BUSINESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.550.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 mai 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

NET BUSINESS HOLDING S.A. ayant son siège social au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également des démissions suivantes, celles-ci prenant effet au 29 septembre 2003:

- M. Rogerio Brandao, ayant son domicile à Av.Contorno, 5351, 4 andar-Ed Asteca-Savassi, CEP 30 110-100 Belo Horizonte, MG, Brazil, en tant qu'Administrateur;

- M. Marcus Brandao Lima E Silva, ayant son domicile à Rua Cachoeira de Minas, Apt 501, CEP 30 110-100 Belo Horizonte, MG, Brazil, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2003.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073397.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

MAINSYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt.
R. C. Luxembourg B 83.908.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 8 septembre 2003

Les rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat sont approuvés. Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante:

Résultats reportés - 20.003,96 EUR

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

MAINSYS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073593.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

C.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 48.429.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

M. Peter Wodtke, banquier, demeurant à Londres, Angleterre;

M. Salim Meouchi, lawyer, demeurant à Beyrouth, Liban;

M. David Sambar, business consultant, demeurant à Londres, Angleterre;

Mme Myrna Bustani, administrateur de sociétés, demeurant à Beyrouth, Liban, comme administrateur A;

Sh. Fouad El-Khazen, engineer, demeurant à Beyrouth, Liban, comme administrateur A;

Mme Mia El-Khoury Ayoub, company director, à Beyrouth, Liban, comme administrateur B;

M. Camille A. El-Khoury, company directeur, demeurant à Beyrouth, Liban, comme administrateur B;

M. Issam Shammass, engineer, demeurant à Beyrouth, Liban, comme administrateur C;

M. Nizam Shammass, engineer, demeurant à Beyrouth, Liban, comme administrateur C

Est nommée commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes annuels et réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073589.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

L.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 35.125.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073569.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ST MARIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 53.693.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 28.373.

Gérance:

M. Thomas Dominic Saxton Holroyd, Gérant, domicilié à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey GY1 1NT, Channel Islands;

Mme Natscha IMR Carpentier, Gérant, domiciliée à Ground Flour, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WJ, Channel Islands;

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comptes Annuels:

L'associé unique de la société a décidé, ce 29 octobre 2003, d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit:

- Bénéfice reporté	4.124.129 EUR
- Allocation à la réserve légale	2.054 EUR
- Résultat de l'année	<u>4.126.183 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073257.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis UK XXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.436.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 10 novembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 10 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073013.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2003.

MELUSINE PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Luxembourg-Howald, 30, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 63.099.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073826.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

GLADIUS VEHEMENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 88.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073252.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

GLADIUS VEHEMENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 88.316.

Conseil d'Administration

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

IB MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comptes Annuels

L'Assemblée Générale Reportée des Actionnaires, réunie au siège social de la Société en date du 6 novembre 2003, a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé de reporter la perte de l'exercice s'élevant à EUR 12.811.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073247.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ST NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 161.300.**Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 77.862.

Gérance:

M. Thomas Dominic Saxton Holroyd, Gérant, domicilié à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey GY1 1NT, Channel Islands;

Mme Natscha IMR Carpentier, Gérant, domiciliée à Ground Flour, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WJ, Channel Islands;

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comptes Annuels:

L'Assemblée Générale des Actionnaires, réunie au siège social de la Société ce 27 octobre 2003, a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit:

- Bénéfice reporté	206.700 EUR
- Allocation à la réserve légale	6.000 EUR
- Résultat de l'exercice	<u>212.700 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073256.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

C&P INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.778.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour C&P INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(073974.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

C&P INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.778.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour C&P INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(073973.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

C&P INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.778.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour C&P INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(073972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PINUS JARDINAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 6, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 63.304.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073797.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PINUS JARDINAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 6, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 63.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073799.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PINUS JARDINAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 6, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 63.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073804.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PINUS JARDINAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 6, rue de Noertzange.
R. C. Luxembourg B 63.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073807.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ST LUKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 77.878.

—
Gérance:

M. Thomas Dominic Saxton Holroyd, Gérant, domicilié à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey GY1 1NT, Channel Islands;

Mme Natscha IMR Carpentier, Gérant, domiciliée à Ground Flour, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WJ, Channel Islands;

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comptes Annuels:

L'associé unique de la société a décidé, ce 29 octobre 2003, d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé de reporter la perte de l'exercice s'élevant à EUR 798.414.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073286.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

B.A.H.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7515 Mersch, 5, rue Comte D'Autel.
R. C. Luxembourg B 38.665.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073939.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

B.A.H.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7515 Mersch, 5, rue Comte D'Autel.
R. C. Luxembourg B 38.665.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073937.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

B.A.H.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7515 Mersch, 5, rue Comte D'Autel.
R. C. Luxembourg B 38.665.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(073935.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

ST EDOUARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.000.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 32.213.

Gérance:

M. Thomas Dominic Saxton Holroyd, Gérant, domicilié à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey GY1 1NT, Channel Islands;

Mme Natscha IMR Carpentier, Gérant, domiciliée à Ground Flour, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WJ, Channel Islands;

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comptes Annuels:

L'associé unique de la société a décidé, ce 27 octobre 2003, d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit:

- Bénéfice reporté	437.691 USD
- Allocation à la réserve légale	5.500 USD
- Résultat de l'année	<u>443.191 USD</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073264.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.050.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 57.466.

Gérance:

M. Thomas Dominic Saxton Holroyd, Gérant, domicilié à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey GY1 1NT, Channel Islands;

Mme Natscha IMR Carpentier, Gérant, domiciliée à Ground Flour, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WJ, Channel Islands;

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Comptes Annuels:

L'Assemblée Générale des Actionnaires, réunie au siège social de la Société ce 27 octobre 2003, a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 28 février 2003.

L'Assemblée Générale a décidé de reporter la perte de l'exercice s'élevant à USD 20.751.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073288.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

METRACO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 8, place Dargent.

H. R. Luxemburg B 64.876.

METRACO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT teilt mit, dass Herr Jürgen Förster als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten ist.

Dies wurde im Protokoll der ordentlichen Generalversammlung unserer Gesellschaft vom 9. März 2001 per 31. Dezember 2000 beurkundet und von der ordentlichen Generalversammlung zur Kenntnis genommen.

Die Privatadresse des Rechnungskommissars, Frau Inge Ehrles-Meirer, lautet 54341 Fell-Fastrau, Deutschland.

Luxemburg, den 10. November 2003.

METRACO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073240.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

O.T.C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 39.441.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Christian Mustad, Administrateur; administrateur de sociétés Schoenried, Suisse;

- Monsieur Ole K. Mustad, Administrateur; administrateur de sociétés, San Martin De Los Andes, Neuquen, Argentine;

- Monsieur Emile Vogt, Administrateur; licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur René Schlim, Administrateur; fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073671.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

CANTOR MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.224.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073091.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FOSTER DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073097.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

HEALTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Signature.

(073099.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

F.I.B. S.A., FINANZIERUNG UND INTERNATIONALE BERATUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.561.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(073103.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

LORD CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.894.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073104.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FERMETURES INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.459.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073105.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

KODAK, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.012.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(074002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

KODAK, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.012.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(074005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

KODAK, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(074006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073122.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073127.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073129.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073131.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073134.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073136.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 3.035.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073138.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.790.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour FINANTER INCORPORATION

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(073413.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.790.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour FINANTER INCORPORATION

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(073415.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.790.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour FINANTER INCORPORATION

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(073417.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.790.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour FINANTER INCORPORATION

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(073422.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour *FINANTER INCORPORATION*

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(073423.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

ProLogis GERMANY XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.757.

1. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 26 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son propre nom et pour compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

2. Conformément à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., tenue devant notaire le 29 septembre 2003, les cinq cents parts sociales de la Société ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l. par ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son nom et pour compte du Fonds, par le biais d'un apport en nature.

3. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 29 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

4. Conformément à un contrat daté du 29 septembre 2003 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 11 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

by D. Bannerman

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073872.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TRASOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, 7-9, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.848.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. a été nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004, en remplacement d'INTERAUDIT, S.à r.l.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour *TRASOLUX S.A.*

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073244.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.990.

In the year two thousand and three, on the third of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of AUDIT ROYAL S.A., R. C. Number B 27.990, incorporated under the denomination of MOORES & ROWLAND S.A. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 3, 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 195 of July 20, 1988.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary, dated February 27, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 363 of August 25, 1992.

The meeting begins at four p.m., Mrs Julia Gashkova, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a former par value of one hundred (100.-) Luxembourg francs each, representing the former entire capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, herein-after reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Deletion of the par value of the shares and fixation of the share capital at EUR 30,986.69 divided into 12,500 shares without par value.

2.- Increase of the corporate capital by EUR 13.31 to bring it to EUR 31,000.- without issue of new shares and payment in cash.

3.- Fixation of the par value of the shares at EUR 10.- by corresponding reduction of the number of shares from 12,500 to 3,100.

4.- Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation.

5.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is deleted and the share capital is henceforth expressed in euro, so that it is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Second resolution

The share capital is increased by thirteen euro thirty-one cent (13.31), so as to bring it from its present amount of thirty thousand nine hundred and eighty-six euro sixty-nine cent (EUR 30,986.69) to thirty-one thousand (31,000.-) euro without issue of new shares.

The amount of thirteen euro thirty-one cent (13.31) has been entirely paid up in cash by the present shareholders in the proportion of their participation in the capital as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at ten (10.-) euro with correlative reduction of the number of the shares from twelve thousand five hundred (12,500) to three thousand one hundred (3,100).

The Board of Directors is instructed to distribute the three thousand one hundred (3,100) precited shares in the proportion of the respective participations of the shareholders.

Fourth resolution

As a consequence of the three preceding resolutions article 3 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand (EUR 31,000.-) euro divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten (EUR 10.-) euro each.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AUDIT ROYAL S.A., R. C. Numéro B 27.990, constituée sous la dénomination de MOORES & ROWLAND S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 3 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 195 du 20 juillet 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 27 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 363 du 25 août 1992.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille cinq cents (12.500) actions ayant eu une valeur nominale de cent (100,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 30.986,69 divisé en 12.500 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à 10,- euros avec diminution correspondante du nombre des actions de 12.500 à 3.100.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69), divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69) à trente et un mille (31.000,-) euros sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de treize euros trente et un cents (13,31) a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à dix (10,-) euros avec diminution correspondante du nombre des actions de douze mille cinq cents (12.500) à trois mille cent (3.100).

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des trois mille cent (3.100) actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Quatrième résolution

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Gashkova, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, vol. 141S, fol. 13, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(073743.3/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme,
(anc. MOORES & ROWLAND S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.990.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1445 du 3 novembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(073744.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

I.G.S. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.535.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 30 septembre 2003, que:

- que la démission de sa fonction d'administrateur de la société de Mr. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, a été acceptée.

- que le nombre d'administrateurs a été diminué de 4 à 3.

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour la société

Par Procuration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073109.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

NOVOTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 46.246.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073659.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

SOPAREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 96.715.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Saladino, banquier, demeurant à Canouan Island, St Vincent and the Grenadines, Carenage Bay Villa 10,

ici représenté par Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2003.

2.- Monsieur Giovanni Saladino, banquier, demeurant à CH-6900 Lugano, Riva Paradiso, 38, ici représenté par Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2003.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOPAREF S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital social autorisé de la Société est de trois millions d'euros (€ 3.000.000,-), divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation, une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juillet, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Antonio Saladino, prénommé, trois cent neuf actions	309
2) Monsieur Giovanni Saladino, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

1) Madame Nathalie Prieur, employée privée, née à Trèves (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant à L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob;

2) Madame Gaby Trierweiler, employée privée, née à Luxembourg, le 7 août 1951, demeurant à L-3352 Leudelange, 57, rue d'Eich;

3) Monsieur Roberto Crippa, économiste, né à Breganzona (Suisse), le 1^{er} septembre 1964, demeurant à CH-6926 Montagnola, Via dei Camuzzi, 6.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Trierweiler, R. Rocha Melanda, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2003, vol. 427, fol. 78, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 novembre 2003.

A. Weber.

(073773.3/236/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.027.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2003

- Suite au décès de Monsieur Maurizio Antonio Raymo, il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Certifié sincère et conforme

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

P.F. Munari / F. Bellone / C. Meylan d'Anto

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073774.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DELTAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 94.547.

L'an deux mille trois, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, ici représentée par Madame Maryse Santini et Monsieur Luca Lazzati, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DELTAFIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, inscrite au R. C. S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 94.547,

constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné reçu en date du 2 juillet 2003, en voie de publication au Mémorial C, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 5 septembre 2003, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 17 septembre 2003,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente-deux mille six cents euro (32.600,- EUR), représenté par trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de Classe A avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune, et cent soixante-dix (170) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à cent mille euro (100.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions de Classe A avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) et de cinq mille (5.000) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR),

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

L'alinéa 4 du même article 3 des statuts sont libellés comme suit:

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 juillet 2008, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

3) Que dans sa réunion du 17 septembre 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 1.150,- (mille cent cinquante Euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 32.600,- (trente-deux mille six cents Euro) à EUR 33.750 (trente-trois mille sept cent cinquante Euro),

par l'émission de 115 (cent quinze) actions nouvelles de Classe B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.148.850 (un million cent quarante-huit mille huit cent cinquante Euro), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actuel actionnaire détenteur d'actions de classe B, savoir la société PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. S. Luxembourg Section B n° 85.227,

lequel actionnaire a souscrit à toutes les 115 (cent quinze) actions nouvelles de Classe B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 9.990 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 1.148.850 (un million cent quarante-huit mille huit cent cinquante Euro),

moyennant une contribution en espèces totale de EUR 1.150.000 (un million cent cinquante mille Euro),

le conseil d'administration ayant supprimé le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire, détenteur d'actions de classe A, savoir la société STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R. C. S. Luxembourg Section B n° 75.316, en application du pouvoir lui conféré par l'article 3, alinéa 4 des statuts, ce dernier ayant, pour autant que de besoin, renoncé par écrit à souscrire, laquelle renonciation reste annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 1.150.000 (un million cent cinquante mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 33.750,- (trente-trois mille sept cent cinquante Euro),

de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille sept cent cinquante euro (33.750,- EUR), représenté par trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de Classe A avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune, et deux cent quatre-vingt-cinq (285) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 13.450,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Santini, L. Lazzati, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 141S, fol. 2, case 6. – Reçu 11.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

J. Delvaux.

(074027.3/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DELTAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 94.547.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 633/2003 en date du 14 octobre 2003 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(074028.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 96.723.

STATUTES

In the year two thousand three, on the fourth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

FUTURE TIMES LIMITED, having its registered office at Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, duly represented by Mr Francis Zéler, employee, residing in Rosière-La-Petite (Belgium) by virtue of a proxy dated November 3, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or oth-

erwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Münsbach (municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the managers.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-), divided into one hundred and twenty-four (124) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A or of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers and if managers of category A are only appointed, the company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any one of them.

In case of plurality of managers and if both manager(s) of category A and manager(s) of category B are appointed, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) Is appointed manager of category A for an unlimited period:

Mr Marcel Stéphany, auditor, born on September 4, 1951 in Luxembourg, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand Duchy of Luxembourg)

2) The address of the corporation is fixed at L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FUTURE TIMES LIMITED, ayant son siège social au 24, Suite, Watergardens 6, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Francis Zéler, employé, demeurant à Rosière-La-Petite (Belgique), en vertu d'une procuration datée du 3 novembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société», et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seront refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de: PACE VERDE LUXEMBOURG, S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut établir des succursales, filiales ou des bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision des gérants.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et/ou de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants et si seuls des gérants de catégorie A sont nommés, la société sera valablement engagée par la signature individuelle de n'importe lequel d'entre eux.

En cas de pluralité de gérants et si un ou des gérant(s) de catégorie A ainsi qu'un ou des gérant(s) de catégorie B sont nommés, la société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant A et d'un gérant B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

1) Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

Monsieur Marcel Stéphan, réviseur d'entreprises, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg)

2) L'adresse de la Société est fixé à L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Zéler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2003, vol. 425, fol. 78, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(073903.3/242/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

DEMEURES CONTEMPORAINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 10.151.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de DEMEURES CONTEMPORAINES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 18, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, (ci-après: la «Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 10.151, et a été constituée sous forme d'un acte sous seing privé, en date du 6 juin 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 140 du 9 septembre 1972.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

L'assemblée générale extraordinaire se compose des cinq (5) associés, à savoir:

1.- Monsieur Jean Klepper, médecin-dentiste, demeurant au 226, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen;

2.- Madame Henriette Lorang, sans état particulier, épouse de Monsieur Carlo Willems, demeurant au 3, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange.

3.- Monsieur Christian Bauer, ingénieur-architecte diplômé, demeurant au 9, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel, ici représenté par Monsieur Jean Klepper, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée à Bridel, le 10 septembre 2003;

4.- Monsieur Gérard Bauer, neuropsychiatre, demeurant au 47, rue de la Forêt Verte, L-7340 Heisdorf, ici représenté par Monsieur Jean Klepper, prénommé, en vertu d'une procuration lui donnée à Heisdorf, le 17 septembre 2003;

5.- Madame Corinne Eva Bauer, régisseur, épouse de Monsieur Arthur Mühlheusser, demeurant au 127, Weinstrasse, D-76835 Burrweiler,

ici représentée par Monsieur Jean Klepper, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Burrweiler (Allemagne), le 10 septembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants à l'acte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Les comparants ci-avant désignés sub 3.- à sub 5.- inclus sont les seuls héritiers de feu, leur père, Monsieur Roger Bauer, prédécédé à Luxembourg, le 26 décembre 1989 et anciennement associé avec cent cinquante (150) parts sociales de la Société.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités et en leurs qualités de seuls et uniques bénéficiaires réels de la Société, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de remplacer l'article quatorze (14) des statuts de la Société par le nouvel article suivant:

«**Nouvel art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide la dissolution anticipée de la Société DEMEURES CONTEMPORAINES, S.à r.l. et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de liquidateur de la Société:
L'associé, Monsieur Jean Klepper, médecin-dentiste, demeurant au 226, rue de Reckenthal, L-2410 Strassen.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise;
- il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements;
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide en outre de conférer au liquidateur de la Société DEMEURES CONTEMPORAINES, S.à r.l., tous pouvoirs nécessaires pour procéder à la vente de gré à gré ou aux enchères au plus offrant de deux (2) parkings, numéro 8 et numéro 9 sis à l'extérieur d'un immeuble résidentiel, dénommé RESIDENCE LE CENTURION située au 31, rue des Romains, L-8041 Strassen, plus amplement décrits dans l'acte de base du 10 décembre 1973, avec encore la charge expresse de répartir les actifs après déduction du tout passif aux associés et ceci en proportion de leur participation actuelle dans la Société.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Klepper, H. Lorang, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2003, vol. 879, fol. 73, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(074238.3/239/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

CARRIFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(073117.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

AZTEK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 75.398.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit belge AZTEK INTERNATIONAL S.A. du 12 septembre 2003 que le siège social de la succursale luxembourgeoise AZTEK INTERNATIONAL S.A. est transféré au 23, Cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange. Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable demeurant professionnellement à l'adresse nouvelle de la succursale est mandaté aux effets de faire toutes démarches et de prendre toutes mesures afin de réaliser le transfert du siège.

Pour AZTEK INTERNATIONAL S.A.

M. Stephany

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073862.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

VRAHOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 96.758.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme de droit luxembourgeois BEAUFORT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Stefanos Nikolaidis, employé privé, demeurant à Luxembourg.

II) La société de droit japonais GALAX CORPORATION, ayant son siège social à 4-11, 1-chome, Katsushima, Shinagawa-ku, Tokyo-to (Japon), inscrite au registre du commerce et des sociétés à Tokyo (Japon) sous le numéro 0107-01-012160,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Stefanos Nikolaidis prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Tokyo (Japon), en date du 24 septembre 2003.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VRAHOS INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme BEAUFORT INTERNATIONAL S.A., prédésignée, quatre cents actions	400
2.- La société GALAX CORPORATION, prédésignée, cent actions	100
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été intégralement libérées de la manière suivante:

a) par l'apport, par la société BEAUFORT INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, de 122 (cent vingt-deux) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois SOCIETE EUROPEENNE POLYCOMMERCE S.à r.l., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro 48.752, d'une valeur totale de quarante mille Euros (EUR 40.000,-);

b) par versement en numéraire, par la société GALAX CORPORATION préqualifiée, de sorte que la somme de dix mille Euros (EUR 10.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

L'apport prédécrit sub a) fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»
Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signé: Jean Bernard Zeimet
Réviseur d'Entreprises.

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Stefanos Nikolaidis, employé privé, demeurant à L-2121 Luxembourg, 223, Val des Bons Malades;

b) Monsieur Toru Endo, administrateur de sociétés, demeurant à 1-9-24, Yoga, Setagaya-ku, Tokyo (Japon);

c) Madame Eleni Chondrogeorgaki, employée privée, demeurant à L-1455 Luxembourg, 40, rue Théodore Eberhard.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société anonyme FISOGEST S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

4. Le siège de la société est fixé à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

5. L'assemblée décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Stefanos Nikolaidis prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Nikolaidis - M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, vol. 141S, fol. 14, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

M. Thyès-Walch.

(074536.3/233/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PMK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.505.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 17 octobre 2003, que:

- que la démission de son poste d'administrateur de la société de Mr. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, a été acceptée, et que le nombre d'administrateurs a été diminué de 4 à 3.

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour la société

Par Procuration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073111.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

PMK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.505.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, le 17 octobre 2003, que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 17 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Par procuration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073114.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.
